



Rapport annuel de la Commission Communale Pour l'Accessibilité

Année 2016

Ville de Rouen

I – LA POLITIQUE HANDICAP : PRESENTATION DE LA COMMUNE ET DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE.....	2
LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CCPA) :	2
II – LE CONSTAT DE L'ETAT D'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT, DE LA VOIRIE, DES ESPACES PUBLICS ET DES TRANSPORTS	4
1- L'ACCESSIBILITE DU CADRE BATI EXISTANT	4
2- L'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS.....	7
3- L'ACCESSIBILITE DES TRANSPORTS COLLECTIFS	12
III – LE RECENSEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENTS ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	13
IV- LA VIE DU CITOYEN-NE :	15
1- L'ACCES AUX DEMARCHEES ADMINISTRATIVES.....	15
2- L'ACCES A LA CULTURE	16
3- L'ACCES AUX LOISIRS ET AUX MANIFESTATIONS PUBLIQUES	20
4- L'ACCUEIL DE L'ENFANT.....	21
5- L'ACCES AUX COMMERCES	25
6- LE PARCOURS DE VIE	26
V – LA VILLE ET SON PERSONNEL.....	26
1- L'ACCES A L'EMPLOI	26
2- LA FORMATION DU PERSONNEL	30
3- UNE INITIATIVE DU PERSONNEL EN INTERNE	30
4- AU TITRE DES PRESTATIONS SOCIALES	30
CONCLUSION	31

Préambule

Le rapport annuel est une obligation législative posée par l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales.

I – La Politique Handicap : présentation de la commune et de la Commission Communale Pour l'Accessibilité

La présentation de la commune :

La Ville de Rouen se situe dans une boucle de la Seine sur un territoire d'une superficie de 2144 hectares dont 306 hectares d'espaces verts. Elle possède un secteur historique très riche constitué de ruelles souvent pavées et de bâtis très anciens. Certains quartiers sont situés sur des terrains pentus ce qui peut rendre difficile la mise en accessibilité. Elle compte 110 618 habitants (données INSEE au 1/1/2017).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Ville fait partie de Rouen-Métropole, constituée de 71 communes, soit plus de 500 000 habitants.

La Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA) :

En conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Rouen a mis en place depuis 2007, une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées. Elle est présidée par l'adjointe en charge des personnes en situation de handicap.

Les associations représentées à cette commission en 2016 sont:

- Association Française contre les Myopathies (AFM)
- Association des Paralysés de France (APF)
- Association Spina-Bifida et Handicaps associés (ASBH)
- Cercle Rouennais Entente et Ecoute (CREE)
- Association nationale des maîtres de chiens-guides d'aveugles (ANMCGA)
- Union Nationale des Masseurs Kinésithérapeutes Aveugles et Malvoyants (UNAKAM)
- Association Valentin Hauy (AVH)
- Association des Papillons Blancs
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJP 76)
- Association Handisup
- Association Urapei
- Association des Vitrines de Rouen
- Association Socio Culturelle des Sourds de Rouen et de la Région (ASCSRR)
- Association BB Bulle
- Centre Normandie Lorraine (CNL)

La CCPA a plusieurs missions:

- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports
- Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil Municipal
- Elle émet toutes les propositions utiles à l'amélioration de la mise en accessibilité de l'existant
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées
- Elle dresse une liste publique par voie électronique, des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) accessibles ou en cours de mise en accessibilité, des secteurs publics et privés

La CCPA se réunit plusieurs fois par an en réunion plénière.

En 2016, elle s'est réunie pour traiter les thématiques suivantes :

- 20 mai 2016 : présentation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé de Patrimoine réalisé par la Ville de Rouen
- 5 septembre 2016 : présentation du rapport annuel d'accessibilité

Des groupes de travail se sont également constitués sur différents sujets comme la maquette de l'abbatiale Saint Ouen, la signalétique en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) des bureaux de vote ...

Ce présent rapport constitue le 7^{ème} rapport annuel.

II – Le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports

1- L'accessibilité du cadre bâti existant

Les établissements communaux recevant du public (ERP):

Le patrimoine de la Ville est constitué de 225 Etablissements Recevant du Public répartis sur 215 sites.

Les bâtiments ont des usages très variés :

- 74 crèches, écoles et centres de loisirs.
- 13 sites à vocation sociale.
- 28 équipements sportifs.
- 67 édifices culturels et cultuels.
- 18 locaux associatifs occupés de façon permanente.
- 15 sites administratifs (Hôtel de Ville et ses 3 mairies annexes) et divers (cimetières, toilettes publiques,...).

Ils ont été, dans la grande majorité, édifiés avant la prise en compte de normes d'accessibilité dans les constructions. Les plus anciens remontent au XVI^{ème} et XVII^{ème} siècle. Ce sont majoritairement des locaux cultuels dont 13 sont classés Monuments Historiques (ou en cours de classement). La plupart des écoles ont été construites entre 1932 et 1970. 45 bâtiments ont été construits entre 1970 et 2000.

Six bâtiments sont déjà accessibles (bibliothèque Simone de Beauvoir, école Rosa Parks, gymnase Nelson Mandela, crèche Etoile du Sud, vestiaires du stade Salomon, Cloître des Pénitents)

L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) :

C'est un outil de stratégie patrimoniale adossée à une programmation budgétaire sur 9 ans (3 X 3 ans). La Ville est entrée dans cette démarche afin de poursuivre activement la mise en accessibilité de ses bâtiments.

Suite au diagnostic, réalisé en 2015, des 225 ERP que compte la Ville, une stratégie patrimoniale a été élaborée, en concertation avec les différentes directions et la CCPA.

Pour chaque quartier de la Ville, sur la première période, la priorité sera donnée à un groupe scolaire, un gymnase, une maison de quartier. Ainsi, par exemple, un enfant en situation de handicap moteur pourra effectuer toute sa scolarité, de la maternelle au CM2, dans un même groupe scolaire. Il pourra également accéder aux installations sportives du gymnase de son secteur. Tous les types de handicap seront pris en compte dans cette mise en accessibilité.

De manière générale, la Ville va privilégier les travaux présentant le meilleur rapport accessibilité/confort d'usage/coût.

L'Ad'AP de la Ville a été approuvé par le Conseil Municipal du 11 juillet 2016. L'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016 entérine l'avis favorable émis par la sous-commission départementale d'accessibilité.

Elle travaille en lien avec la Métropole afin que soit effectué de façon concomitante, la mise en accessibilité du bâtiment et de ses abords.

En 2016, les travaux de mise en accessibilité des ERP de la ville étaient répartis comme suit :

Opération programmée de mise en accessibilité	Montant des travaux réalisés € TTC
Ecole (Debussy, Pouchet-Graindor et Balzac), Centre aéré le Petit Prince	246 241 €
Crèches (Terre Adélie, Terre des Enfants et Graine de Vanille)	23 227 €
Gymnases (Dévé, Besson, Saint-Exupéry et Lenglen)	38 096 €
Piscines (Boissière, Boulingrin et Diderot)	43 364 €
Maison Saint-Sever (hébergement d'associations)	24 082 €
Salles de location (Cavelier de la salle, Poterat, quartier ouest, Rotonde et Pasteur)	1 706 €
Bibliothèques (Parment, Saint-Sever, Châtelet, Grand'mare)	15 706 €
Résidence Personnes Agées Bonvoisin et Trianon	538 929 €
	931 352 €

Ils ont principalement porté sur :

- La mise en conformité d'escaliers (pose d'une bande d'éveil de vigilance, contraste des premières et dernières contremarches, repérage des nez de marches, installation de main courante ...)
- La création de sanitaires PMR
- L'installation de rampes d'accès
- La réhabilitation de 137 logements en Résidence pour Personnes Agées

Pour les prochaines années, le budget prévisionnel inscrit dans l'AdAP pour les trois périodes est le suivant:

	1^{ère} période 2016-2018	2^{ième} période 2019-2021	3^{ième} période 2022-2024
Année 1	400 000 € TTC		
Année 2	844 000 € TTC	3 088 000 € TTC	3 088 000 € TTC
Année 3	1 844 000 € TTC		

Les établissements privés recevant du public :

Dès la fin 2014, de nombreux gestionnaires d'ERP ont déposé un dossier d'Ad'AP et /ou une demande de dérogation. L'Etat acceptant que les dépôts d'Ad'AP soit maintenus malgré la date butoir du 27 septembre 2015, le service continue d'instruire un nombre important de dossiers et de recevoir beaucoup de visites et d'appels relatifs à des demandes de renseignements.

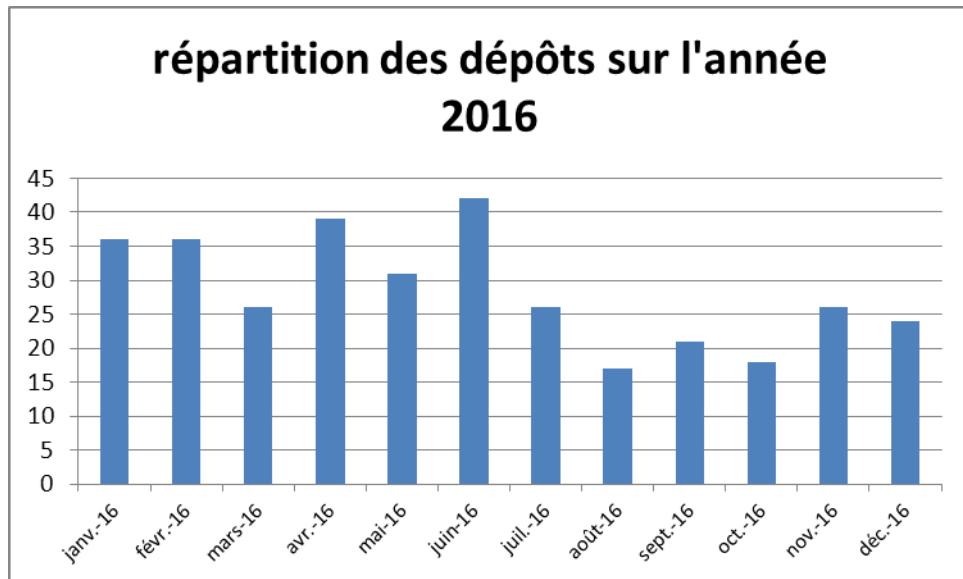
Afin d'aider commerçants et professions libérales à réaliser leur Ad'AP, une page explicative, mise à jour régulièrement, est en ligne sur le site de la Ville. Des liens permettent de télécharger les formulaires et d'accéder à des compléments d'informations.

Relatif à la conformité en matière d'accessibilité, 339 dossiers ont été instruits :

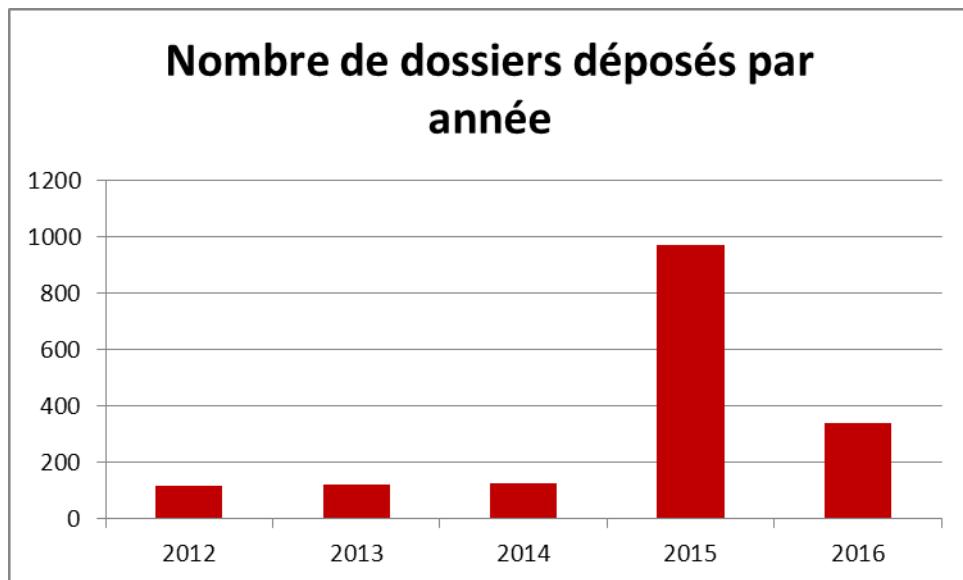
- ⇒ 107 dossiers de demandes de permis de construire, d'autorisations de travaux et de déclarations préalables ont été étudiés par la Commission Communale d'Accessibilité, 6 ont reçu un avis défavorable,
- ⇒ 232 dossiers relevant de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité (demande de dérogation, Ad'AP), ont été instruits par la Ville.

La Commission Communale d'Accessibilité chargée de donner un avis sur les dossiers relvant de ses attributions, s'est réuni à 12 reprises mais par manque de temps pour les visites dû au nombre considérable de dossiers à traiter, seul, l'Auditorium de la Chapelle Corneille a été visitée le 2 mai 2016.

Répartition des dépôts de dossiers sur l'année :



Evolution par année du nombre de dossiers déposés pour instruction en matière d'accessibilité :



2- L'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Depuis le 1^{er} janvier 2015 la gestion de l'espace public routier a été transférée à la Métropole Rouen Normandie.

L'aménagement urbain :

L'avis de la Ville est pris en compte lors d'opérations d'aménagement. Par exemple, lors de la réalisation du parvis de l'école Rosa Parks, des personnes déficientes visuelles ont participé au choix des matériaux afin d'intégrer une bande de guidage sous forme de pavage.

L'accessibilité de la voirie :

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) élaboré par la Ville, a été approuvé lors du Conseil Municipal du 22 février 2016. La Métropole Rouen Normandie est en charge de mettre en œuvre ce PAVE, le budget dédié étant inscrit à son Plan Pluriannuel d'Investissement. Néanmoins, la CCPA continue d'être associée dans le cadre du comité de pilotage.

Les échanges débutés en 2013 ont permis de définir des axes prioritaires et secondaires.

Les visites de terrain se poursuivent. Elles donnent la possibilité aux associations d'exprimer leurs difficultés et aux agents métropolitains d'expliquer les contraintes techniques rencontrées. Ceci permet de trouver des solutions pertinentes.

⇒ Deux visites sur le terrain en 2016:

- 11 janvier: visite sur les cheminements prioritaires dans le cadre du PAVE (tronçon rue Lamauve / rue de Germont),
- 21 mars: visite sur les cheminements prioritaires dans le cadre du PAVE (tronçon place des Martyrs de la Résistance /Saint Julien).

⇒ Suivi d'une réunion plénière le 14 décembre.

Opérations réalisées dans le cadre du PAVE en 2016 :

ANNEE 2016	DESIGNATION DES TRAVAUX
Rue de Germont	Réfection des trottoirs avec pose d'un enrobé et correction des dévers Création de surbaissés Sécurisation des accès CHU par la rue de Germont Elargissement de deux places PMR Réduction de traversée
Rue Edouard Adam	Sécurisation par la suppression du stationnement sur trottoir et passage de la rue en sens unique
Rue Lethuillier Pinel	Réalisation de l'ensemble des surbaissés et pose de bandes d'éveil à l'intersection avec la rue Dufay Réfection des revêtements et correction des dévers
Rue Dufay	Réalisation de l'ensemble des surbaissés et pose de bandes d'éveil à l'intersection avec la rue des Martyrs de la Résistance Réfection des revêtements et correction des dévers

Rue de Trianon	Elargissement de trottoir avec suppression du stationnement Réduction de la voie circulée Création d'une traversée surélevée Sécurisation du trottoir avec du mobilier
Boulevard Gambetta	Elargissement du trottoir par réduction de la voie circulée
Rue du Pr Stewart	Création de trottoir Réduction de la voie circulée Création de deux traversées surélevées

Travaux de mise en accessibilité intégrés dans la rénovation de voirie en 2016 :

ANNEE 2016	DESIGNATION DES TRAVAUX
Rue Grieu (entre Hallettes et Genève)	Réalisation de l'ensemble des surbaissés, pose de bandes d'éveil Modification de la traversée piétonne par des angles de visibilité à l'approche des passages piétons Réfection des trottoirs en respectant les limites de devers
Rue de Genève (entre Montreux et Lausanne)	Réalisation de l'ensemble des surbaissés. Réparation des marches Réfection des trottoirs en respectant les limites de devers
Rue des Hallettes (entre Grieu et Genève)	Réalisation de l'ensemble des surbaissés Réfection des trottoirs en respectant les limites de devers
Rue du Docteur Cauchois	Réalisation de l'ensemble des surbaissés Matérialisation du stationnement sur la chaussée pour éviter le stationnement sur le trottoir Réfection des trottoirs en respectant les limites de devers Modification des règles de circulation pour limiter la vitesse des usagers
Rue Maussion	Réalisation de l'ensemble des surbaissés Réfection des trottoirs en respectant les limites de devers
Rue du Champs de Mars	Réalisation de l'ensemble des surbaissés et pose de bandes d'éveil Réfection ponctuelle des trottoirs Création d'une place PMR Amélioration des angles de visibilité
Rue du Chemin du Neuf	Réalisation de l'ensemble des surbaissés et pose de bandes d'éveil Réfection ponctuelle des trottoirs Création d'une place PMR
Rue Joseph Court	Réalisation de l'ensemble des surbaissés, pose de bandes d'éveil et de potelets Réfection des trottoirs en respectant les limites de devers et élargissement ponctuel avec mise en place de mobilier urbain Création d'une surélévation de chaussée à l'intersection avec la rue de Bihorel pour sécuriser la traversée piétonne

Rue Jouvenet	Réalisation de l'ensemble des surbaissés et pose de bandes d'éveil Réfection des trottoirs en respectant les limites de devers avec mise en place de mobilier urbain
rue de la Cavée St Gervais	Réalisation de l'ensemble des surbaissés, pose de bandes d'éveil et de potelets Elargissement des trottoirs entre 10 et 20 cm Réfection des trottoirs en respectant autant que possible les limites de devers Réduction de la largeur de la voie de circulation
Rue Croix d'Yonville	Réalisation de l'ensemble des surbaissés, pose de bandes d'éveil et de potelets Réfection des trottoirs en respectant les limites de devers Création d'une place PMR Déplacement de la boîte aux lettres de la poste mise en place de ralentisseurs Amélioration des angles de visibilité à l'approche des passages piétons
Impasse de la Carue	reprise de la chaussée où cheminent les piétons
Rue Binet (partie basse et carrefour)	Reprise de l'ensemble des surbaissés afin de les rendre moins pentu, pose de bandes d'éveil Réfection des trottoirs du carrefour
Carrefour rue Méridienne	Réalisation de l'ensemble des surbaissés, pose de bandes d'éveil et de potelets Création d'une place PMR Sécurisation du cheminement piéton avec la réfection des trottoirs et la pose de mobilier urbain Modification des règles de circulation
Rue Louis Blanc	Réalisation de l'ensemble des surbaissés, pose de bandes d'éveil et de potelets Modification de la traversée piétonne avec des angles de visibilité à l'approche des passages piétons Réfection des trottoirs en respectant les limites de devers
Rue Boucher de Perthes	Réalisation de l'ensemble des surbaissés pose de bandes d'éveil et de potelets Réfection des trottoirs en respectant les limites de devers
Rue St Julien	Création d'un plateau traversant avec mise en accessibilité des traversées attenantes Réfection des revêtements de trottoir
Avenue de la Porte des Champs	Création d'un plateau traversant avec mise en accessibilité des traversées attenantes Réfection des revêtements de trottoir

Les répétiteurs sonores aux feux de signalisation :

A chaque reprise d'aménagement de carrefour, la Métropole, installe des dispositifs sonores au niveau des traversées piétonnes.

Les dispositifs sont bi-bandes, c'est-à-dire qu'ils répondent à la fréquence de la nouvelle norme NF S 32002* (868,3 mhz) et de l'ancienne (224 mhz).

Les carrefours à équiper en priorité, recensés en concertation avec les usagers, sont transmis aux services de la métropole.

Mise à disposition de télécommandes permettant d'activer le signal sonore:

Depuis juillet 2014 les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir une télécommande à l'accueil de la Mairie de Rouen, consulter le plan et la liste des carrefours équipés sur le site Rouen.fr.

*La norme NF S 32002 homologuée en décembre 2004, définit les exigences techniques minimales auxquelles doivent répondre les dispositifs répétiteurs de feux piétons, définissant entre autres, les caractéristiques acoustiques du message codé, les niveaux de puissance acoustique minimum et maximum que doivent fournir les répétiteurs, la fréquence de la télécommande : 868,3 Mhz, le protocole de communication entre le récepteur et la télécommande. *définition CERTU 2006

Le stationnement :

Réparties sur la ville entière, 560 places de stationnement (sur 26 000), sont identifiées pour les personnes à mobilité réduite. Depuis mai 2015, les personnes titulaires de la carte européenne peuvent stationner gratuitement sur toutes les places payantes.

Au 1er janvier 2018, la loi sur la dépénalisation du stationnement payant entrera en vigueur. De fait, le contrôle du paiement va connaître une évolution. Afin de permettre aux personnes ayant la carte européenne de continuer à bénéficier de la gratuité, un groupe de travail s'est constitué afin de réfléchir aux modalités à mettre en place.

Toutes les demandes des usagers en matière de création de places spécifiques sont étudiées avec attention.

Enfin, la volonté politique de verbalisation des contrevenants est maintenue.

A titre d'exemple, en 2016, la police municipale a établi 840 contraventions pour stationnement non autorisé sur emplacements adaptés, 4053 en voies piétonnes, 7618 sur trottoir. 294 véhicules ont été mis en fourrière, 35 pour stationnement non autorisé sur place adaptée, 89 sur passage protégé, 170 en aires piétonnes.

Des points identifiés comme sensibles pour la circulation des personnes à mobilité réduite sont surveillés par la brigade du centre-ville de la Police Municipale. Des points hebdomadaires sont réalisés avec la Cellule occupations commerciales pour suivre ces dossiers (conformité, verbalisations, retraits d'autorisations...). Des rappels à l'ordre pour dépassements de périmètre de terrasse ou de chevalet dangereusement positionné sont régulièrement effectués.

Les espaces verts :

Les aménagements :

Au Jardin des Plantes, les nouvelles serres seront entièrement accessibles à tous les types de handicap.

L'événementiel :

La notion de handicap a été prise en compte lors du festival « Graines de jardin » qui s'est tenu en mai 2016. Des places de stationnement ainsi que des toilettes adaptées ont complété de façon temporaire celles déjà existantes.

3- L'accessibilité des transports collectifs

La compétence transport relève de la Métropole Rouen Normandie. Celle-ci a déposé au premier semestre 2016, un Schéma Directeur d'Accessibilité - Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-Ad'AP).

L'accessibilité aux stations :

Toutes les stations TEOR et Metro ainsi que les arrêts de bus les plus fréquentés sont aménagés afin de faciliter leur accès à tous: ascenseurs, escalators, largeur des quais, revêtements, bandes podotactiles, rehaussement des plates-formes, rampes d'accès, pictogrammes au sol, afficheurs lumineux, informations sonores à l'aide d'une télécommande... Sur Rouen, 247 arrêts ont été définis comme prioritaires, 96 stations sont déjà accessibles et 40 le seront dans les trois prochaines années.

Toutefois 111 ne pourront être mis en accessibilité à cause d'une Impossibilité Technique Avérée (ITA). Ils présentent soit une pente et/ou une largeur insuffisante et/ou un devers dans une des deux directions.

L'accessibilité aux véhicules :

Tous les véhicules circulant sur le réseau Rouennais, TEOR, Métro, lignes FAST et bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Chaque véhicule est équipé de boutons d'ouverture en relief, revêtements intérieurs et barres de maintien en couleurs contrastées, palette d'accès, emplacement réservé au fauteuil roulant et interphone dédié (bus et TEOR), valideurs accessibles, messages sonores relayés par bandeaux lumineux défilants, information avec police de caractère lisible et de taille appropriée...

Un service de Transport des Personnes à Mobilité Réduite (TPMR), à destination des résidents de la métropole ne pouvant utiliser les autres moyens, est disponible après avis positif de la commission.

Il est également possible de recevoir un message d'alerte par sms ou email en cas d'indisponibilité d'un ascenseur ou d'un escalator. Un dispositif de signalement des problèmes d'accessibilité ainsi qu'un guide de l'accessibilité est à disposition des usagers.

III – Le recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes en situation de handicap

Une demande de recensement des logements accessibles a été faite auprès des bailleurs sociaux qui n'ont pas tous répondu.

Tableau récapitulatif des réponses :

- ◆ Non accessible : escalier > 3 marches et/ou pente > 5% ou sans ascenseur si étage
- ◆ Accessible « canne » : escalier extérieur de 1 à 3 marches et/ou pente ≤ 5% et si étage, porte ascenseur <80cm et/ou cabine < 1x1.25m
- ◆ Accessible « fauteuil » : pente ≤ 5%, passages d'au moins 90 cm, porte ascenseur ≥ 80cm et cabine ≥ 1x1.25m si étage
- ◆ Visuel et mental : prise en compte des contrastes visuels (portes, murs, sols...) et de la signalétique, dans les parties communes, afin de faciliter le repérage
- ◆ Visuel : escaliers équipés de bandes d'éveil de vigilance, mains courantes, repérage de la première et dernière contre marche et des nez de marche
- ◆ Auditif : présence de détecteurs de fumée, visuels et sonores

	Nombre de logements	Non accessible	Accessible « canne »	Accessible « fauteuil »	Visuel /mental	visuel	auditif
Rouen Habitat	7774	4281	3355	402 + 372 réalisations en cours	415	600	
Immobilière Basse-Seine	2238	914	57	1267	1168	542	391
Logiseine	1262	431	858	456	377	377	
La plaine Normande	635	49	151	427			
ICF atlantique	584	493	51	40		40	**
Habitat 76	678	77	487	340	340	340	
Quevilly habitat	436	203	234	121	121	121	**
Le foyer du toit familial	81	6	21	54			2 **
SA HLM région d'Elbeuf	65	54	11	0	11		
Logirep	65*						
Logeal	101	40	0	61	61	61	
Propriété Familiale Normandie	22*						
Dialoge	56	5	51	0			
Seine habitat	1 maison		oui				

* Chiffres de l'Union Sociale pour l'Habitat de Haute-Normandie

** Dispositif visuel pour détecteur incendie, installé sur demande

IV- La vie du citoyen-ne :

La Ville porte une attention particulière à la vie de tous ses citoyen-nés qu'il s'agisse de l'accès aux démarches administratives, aux loisirs, à la culture, à l'accueil de l'enfant...

1- L'accès aux démarches administratives

Différentes actions pour l'accueil des publics:

⇒ La formation :

Dans un objectif d'amélioration des conditions d'accueil de tous les publics, la sensibilisation des agents au handicap se poursuit (CF paragraphe sur la formation du personnel).

⇒ La signalétique :

Un travail sur la signalétique à l'Hôtel de Ville, auquel sont associés des usagers en situation de handicap, est en cours. Il sera par la suite décliné dans tous les bâtiments communaux. Cette action entre dans le cadre de l'apposition du pictogramme S3A* en faveur des personnes en situation de handicap mental, en partenariat avec l'Urapei.

*pictogramme S3A: Symbole d'Accueil, d'Accompagnement, d'Accessibilité qui signale les lieux, les services, les produits...accessibles à tous ceux qui ont des difficultés pour se repérer et s'orienter.

⇒ L'interprétariat en Langue des Signes Française (LSF) :

Afin de faciliter tout besoin d'accompagnement au sein des services municipaux, la Ville finance de l'interprétariat en LSF. En 2016, cette prestation a été fournie lors de visites culturelles, des CCPA, des vœux du Maire, mais également de rendez-vous à l'école ou à la crèche et de réunions entre agents municipaux et usagers.

⇒ La permanence d'écrivain public:

Des écrivains publics bénévoles effectuent des permanences hebdomadaires au sein de la mairie de proximité du châtelet, de la maison Saint-Sever, du Centre Communal d'Action Sociale et du centre Grammont, apportant leur aide à la rédaction de courrier.

⇒ Le Facile À Lire et à Comprendre (FALC) :

Ce langage est basé sur quelques principes visant à simplifier le vocabulaire utilisé, et à l'illustrer si besoin par des images ou des pictogrammes. Suite à une formation dispensée par l'Urapei en 2014, un groupe d'agents s'est constitué afin de mettre en FALC des documents produits par la Ville. Les réalisations après validation par des utilisateurs, portent le logo « facile à lire ». Comme chaque année, la version du présent rapport, en FALC est consultable sur le site internet de la Ville, Rouen.fr.

⇒ **Le système twavox :**

Afin de faciliter l'accès à toutes ses manifestations (conférences, mariages...), la Ville propose le système Twavox. Il s'agit d'une solution d'assistance audio, via un smartphone pour les personnes malentendantes ou malvoyantes, proposée par la société ESII.

En cas de besoin lors de leur visite, un fauteuil de transport est également à disposition des usagers, à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

L'accès aux bureaux de vote :

Depuis les élections de mars 2015, tous les bureaux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Des tables à hauteurs réglables ont été acquises, ainsi les fentes des urnes sont positionnées à 0,80 cm de haut. La signalétique est réalisée en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) pour faciliter l'accès à tous les citoyens. Les président-es et le personnel communal sont sensibilisés, au préalable, à l'accueil d'électeur-trices en situation de handicap.

L'accès à l'information :

Le magazine Rouen Mag, support de communication de la ville, est transcrit en braille.

L'accessibilité web :

Le site Rouen.fr, prend en compte les recommandations du WCAG 2.0*. Une validation de son accessibilité, par un organisme extérieur, est en cours. Des personnes en situation de handicap (visuel ou mental) ont fait partie de la cohorte de testeurs.

*WCAG 2.0 (Web Content Accessibility Guidelines) ou encore « initiative sur l'accessibilité du Web » : principes et règles destinés aux concepteurs web, applicables à toutes les technologies de conception de pages afin de permettre l'accessibilité facilitée des contenus aux personnes présentant un handicap.

2- L'accès à la culture

Souhaitant inscrire davantage le public en situation de handicap dans la vie culturelle, la Ville de Rouen favorise, au travers de diverses actions, la rencontre avec l'œuvre d'art, la démarche de création et la découverte du patrimoine.

Le Conservatoire :

Différentes actions menées :

- Intégration aux cursus du Conservatoire d'une dizaine de personnes en situation de handicap (handicap moteur, trisomie, troubles autistiques, déficience visuelle...)
- Accueil des ateliers Théâtre des jeunes de l'Association TEAM (Technique Educative, Accompagnement et Médiation) : une vingtaine de jeunes en situation de handicap mental sont accueillis, tous les samedis matins, avec mise à disposition de studios de répétition
- Accueil et organisation des « Samedis du possible » pour la 6^{ème} année: ateliers de pratiques artistiques croisés et mixtes pour personnes valides et non valides; huit samedis dans l'année (20 à 25 participants) et un rendez-vous final pour projeter le film des réalisations (musique, théâtre, danse, vidéo, marionnettes). Deux séances ont eu lieu hors-les-murs, l'une au Musée des Antiquités/ Muséum et l'autre à la Salle Louis Jouvet afin de découvrir d'autres lieux culturels, leurs collections, les programmations et les équipes
- Travail d'accompagnement et d'accueil avec l'Institut Médico-Educatif « l'Envol » de Bois-Guillaume: 10 séances de découverte musicale et sonore sont organisées au sein du Conservatoire avec un groupe de 6 enfants, incluant des échanges avec d'autres enfants lors de cours et/ou de spectacles.

Rayonnement des pratiques :

- Centre-Ressource dans le domaine de la musique et du handicap : conseils, orientation professionnelle, tutorat dans le cadre de formations universitaires ou professionnelles
- Encadrement de module de formation « Musique et handicap » au Centre National de Formation de la Fonction Territoriale (CNFPT)
- Interventions sur les actions menées par le Conservatoire de Rouen lors de différentes journées, assises, forums...
 - ⇒ Journée d'étude « public empêchés : vers une culture accessible à tous » organisée par les étudiants de Master 2 de l'université de Rouen le 17 mars 2016,
 - ⇒ Journée régionale « handicap » organisée par l'Association des Directeurs de Conservatoires et Ecoles de Musique (ADCEM Normandie), 65 professeurs et directeurs se sont réunis le 18 mars. Un réseau de référents handicaps dans l'enseignement artistique, s'est ainsi constitué.

- Participation au Comité de Pilotage national (Ministère de la Culture et de la Communication) pour la conception d'un Vade-Mecum à destination des directions des écoles de musique afin de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap

Les bibliothèques :

Les prêts :

Les collections sont régulièrement enrichies en DVD, en CD textes lus et en livres en grands caractères. Des liseuses et des tablettes tactiles avec accès à la presse, et possédant une fonction agrandissement, sont en prêt. Des ressources numériques à distance (magazines, ebooks), à destination des adultes et des enfants, sont consultables de chez soi.

Une convention de partenariat avec l'Association Valentin Hauy, dans le cadre du projet « Agir pour la lecture : DAISY dans votre bibliothèque », a été signée en 2014. Son but est de renforcer et de moderniser l'offre destinée aux personnes déficientes visuelles au sein des bibliothèques. Elle permet l'accès à la médiathèque virtuelle « Éole » de l'AVH. Le personnel accompagne les usagers concernés par l'utilisation de cette plate-forme.

Quelques chiffres :

Pour les bénéficiaires de l'exception handicap pour le droit d'auteur:

- Collection de plus de 4 353 livres en braille à la bibliothèque Saint-Sever
- 200 livres audio Daisy sur CD
- 18 000 titres au format Daisy à télécharger
- 2 lecteurs Victor Stratus dont 1 en prêt

Pour le grand public :

- 1 900 titres de fiction en livre audio
- 210 titres de documentaire en livre audio
- 3 340 titres en grand-caractères
- 2 vidéo agrandisseurs
- Prêt de loupe
- 1 076 ebooks à télécharger
- 6 plateformes d'auto-formation (bureautique, orthographe, apprentissages, soutien scolaire, informatique, langues étrangères,...)
- « Le Kiosk » : presse et magazine à lire en ligne

Les médiations :

- ⇒ Un médiateur des bibliothèques intervient régulièrement auprès du public des résidences pour personnes âgées où il anime des ateliers de lecture et d'écriture. Des prêts de livres papiers ou sonores sont également réalisés.

- ⇒ Séance littéraire « des mots dans le noir » : le samedi 8 octobre à la bibliothèque Simone de Beauvoir s'est déroulée une lecture à haute voix par la compagnie « Home théâtre ». Un comédien accompagné par un musicien a invité tous les spectateurs à se bander les yeux pour écouter des nouvelles fantastiques. Cette expérience s'est poursuivie par un échange avec les artistes mais également les professionnels, sur les services accessibles au public empêché de lire.
- ⇒ Des ateliers jeux et contes aux « Ateliers Sainte Claire »
- ⇒ Des accueils de structures en bibliothèque (SAMSAH Rouen rive gauche, Colette Yver, Envol Saint-Jean, ...)

Sur les sites culturels :

Les journées du patrimoine 2016 ont donné lieu à des visites organisées autour de la maquette tactile, dont s'est doté en 2015 le site de l'abbatiale Saint-Ouen. Ce lieu s'est également équipé d'une nouvelle borne d'accueil étudiée pour accueillir tous les publics.

Une démarche pour l'obtention du label « tourisme et handicap » pour l'abbatiale Saint Ouen est en cours.

Une vidéo présentant le contenu de la visite audioguidée est proposée au Gros-Horloge.

La documentation :

Depuis plusieurs années, des livrets en braille et en gros caractères, reprenant la visite et le plan du site, sont à disposition au Gros-Horloge, à l'église Saint-Maclou, à l'église Sainte Jeanne d'Arc ainsi qu'à l'abbatiale Saint-Ouen.

Par ailleurs, tous les textes historiques et patrimoniaux distribués aux visiteurs sont transcrits (ou en passe de l'être) en français simplifié. D'une manière générale, les handicaps (mental, psychique et visuel) sont pris en compte dans l'élaboration de ces documents qui sont également validés par des usagers.

Les événements culturels :

Dans le cadre de « Curieux Printemps », différents événements ont été proposés à destination des publics en situation de handicap.

Ce festival culturel saisonnier, mené en partenariat avec Rouen Métropole, propose plusieurs disciplines (contes, danse, concerts, théâtre, cirque...). Le contenu, la forme et le lieu ont été étudiés par l'équipe du festival et l'association Arteoz afin de définir l'accessibilité des spectacles. Les pictogrammes conseillent le public sur l'accessibilité du spectacle suivant le type de handicap.

Le choix des spectacles est effectué après consultation des compagnies sur leur accessibilité.

3- L'accès aux loisirs et aux manifestations publiques

Les manifestations publiques :

La Ville porte le souhait de rendre ses manifestations accessibles aux personnes porteuses d'un handicap.

A titre d'exemple, lors de Rouen sur Mer, l'accessibilité est prise en compte à plusieurs niveaux :

- rampes d'accès pour entrer sur le site.
- espace de repos ombragés.
- terrain de pétanque pensé pour être entièrement accessible : avec un niveau de sable suffisant pour le jeu tout en restant carrossable pour les fauteuils.
- « cabane à livres » propose des livres en gros caractères et des loupes.
- disposition de trois fauteuils hippocampes pour se promener sur le sable.
- places de stationnement réservées, toilettes adaptées mises en place de manière systématique.

Les clubs présents ont proposé des animations sportives sur plusieurs après-midi. Des activités tels que Boccia, jeux de ballons sonores, pétanques pour personnes porteuse de handicap visuel... étaient au programme et ouvertes à toutes et à tous, permettant ainsi la découverte de sports peu médiatisés.

Des partenariats avec les clubs sportifs :

La Ville de Rouen est associée à la semaine du tennis adapté en partenariat avec le Tennis Club d'Ymare et le Comité Régional de Sport adapté.

Les animations proposées sont accessibles aux personnes en situation de handicap ainsi qu'aux valides.

La Ville souhaite favoriser ces ouvertures. A ce jour, 17 clubs sportifs rouennais sont labellisés « Sport et Handicap » par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La vie associative :

La Ville soutient les associations de personnes en situation de handicap par la mise à disposition de locaux permanents ou ponctuels, par des actions partenariales ou par des subventions.

Dans le dossier de demande de subvention, l'association est interrogée sur son accueil envers les publics en situation de handicap. Un item sur le sujet est également présent dans l'acte d'engagement éco-citoyen proposé aux associations.

Enfin, chaque année, est pris en compte l'accessibilité pour tous, lors de la journée des associations, "A l'asso de Rouen".

L'exposition « I love you » de Leland LEE:

D'octobre à décembre 2016, ont été exposées, dans la galerie du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville, les œuvres très colorées de Leland LEE. Cet artiste taiwanais dont les œuvres sont typiques de l'art outsider, souffre d'autisme. Le point de départ de sa création est l'observation qu'il fait de sa vie et de ce qui l'entoure, il utilise la peinture comme médium afin de reproduire et de partager avec les autres la manière dont il voit le monde.

4- L'accueil de l'enfant

La petite enfance :

Au sein de la petite enfance 29 enfants en situation de handicap sont accueillis :

23 sur les places dédiées des structures Ile aux Trésors, Terre des enfants et Etoile du Sud et 6 dans les autres crèches.

Les lieux d'accueil « Ile aux Trésors » et « Etoile du Sud » bénéficient de la présence d'une aide médico-psychologique dans l'équipe.

Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 5 ans révolus.

Le projet 2014-2020 en faveur de la petite enfance poursuit l'engagement initié des 2011 pour un accueil de qualité des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil.

Le cycle de formation initié en 2014, avec l'intervention d'un ergothérapeute auprès des professionnel·les des crèches s'est finalisé. Pour rappel, ces interventions avaient pour objectif d'améliorer les pratiques en matière de savoir-faire : aménagement de l'espace, installation des enfants, choix de matériel et jeux adaptés.... Ces rencontres ont eu lieu dans les crèches ayant des places dédiées à l'accueil d'enfants en situation de handicap, à raison d'une journée par mois et par crèche.

La journée pédagogique:

En 2016, ce temps fort, a permis de reconduire un atelier animé par le Service d'Éducation et de Soins Spéciale à Domicile (SESSAD) des Deux Rives, sur le thème de l'autisme. 46 agent·es n'ayant pu y participer en 2015 ont ainsi pu bénéficier de cette intervention très prisée.

Le projet « Stimulations précoces » :

En 2016, un projet de plateforme d'interventions précoces, à destination de très jeunes enfants porteur ou suspecté de présenter des Troubles du Spectre Autistique (TSA) a vu le jour, en crèche. Les enfants entre 18 et 36 mois bénéficient d'une prise en charge précoce et intensive par une équipe pluridisciplinaire. Une convention de partenariat a été signée à l'automne 2016, entre la Ville, le Centre Ressource Autisme Haute-Normandie (CRAHN) et le Centre d'Action médico-Sociale Précoce (CAMSP) du CHU.

Elle a pour objectifs de préciser les modalités d'organisation et d'accès aux places dédiées à ce projet. Elle stipule également le rôle et les missions des crèches dans le cadre de ce programme et auprès des familles.

La Ville a décidé de dédier 4 places appelées « stimulation précoce » dans les crèches municipales (Pierre de Lune, l'Ile aux trésors, Terre Adélie, Pain d'épices), pour permettre l'accueil des enfants inclus dans le programme d'interventions précoces. Une priorité est réservée aux enfants domiciliés à Rouen.

A terme, les quatre places pourront être réparties sur l'ensemble des structures. Cela représente un temps d'accueil estimé de 200h / mois au global pour l'ensemble des enfants du programme.

Dans le cadre de ce projet, deux sessions de formation de 2 h chacune ont été organisées en soirée pour les équipes de ces 4 crèches. Deux intervenantes du C.R.A.H.N. ont ainsi présenté une définition de l'autisme et les signes pouvant permettre un dépistage précoce.

Une formation plus spécifique sur la méthode de Denver, utilisée dans ce programme a été proposée à deux agents en 2016 et le sera à 6 agents en 2017.

L'école :

A la rentrée scolaire de septembre 2016, plusieurs enfants bénéficiaient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation sur avis de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Cette année, 42 enfants ont été accompagnés.

Plusieurs écoles de la Ville accueillent des classes spécifiques :

- 2 classes ULIS 1 et 4 à l'école Debussy élémentaire
- 1 classe ULIS 1 à Legouy
- 1 classe ULIS 1 à Balzac élémentaire
- 1 classe ULIS 1 à Pouchet
- 1 unité d'enseignement pour enfants autistes en lien avec Autisme 76 à l'école maternelle Catherine Graindor
- 1 classe pour enfants sourds (en lien avec le CRA Beethoven) à l'école Cavelier de la Salle maternelle

ULIS* : Unité Localisée pour Inclusion Scolaire

Mises en place de démarches afin d'améliorer l'accueil :

- ✓ Réunion de concertation avec les médecins, les inspecteurs de l'Education Nationale, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les services de la Direction des Temps de l'Enfant. Cette instance se réunit une fois par an afin de réaliser un bilan annuel et ouvre ainsi des pistes d'amélioration pour la rentrée scolaire suivante,
- ✓ Présence des infirmières municipales, représentant la Ville lors des signatures des Projets d'Accueil Individualisé, des ESS (Equipes de Suivis de Scolarité) et des réunions d'équipes éducatives,
- ✓ Création d'un document intitulé « Collaboration de la Ville pour l'accompagnement des temps scolaires et/ou périscolaires » reprenant les besoins de l'élève notifié par l'ESS à destination du personnel du périscolaire et des centres de loisirs,
- ✓ Préparation du passage de la crèche à l'école maternelle,
- ✓ Collaboration avec la famille, les enseignants référents de l'Education Nationale, la ou les structures et les professionnel·les suivant l'enfant afin d'améliorer son accueil.

Pour faciliter la scolarité des enfants et de manière générale, la Ville :

- ✓ prend à sa charge la rémunération des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) et des animateurs-trices spécifiques qui accompagnent les enfants pendant le temps périscolaire. Cette année 117 heures ont ainsi été financées.
- ✓ fournit du mobilier et du matériel adaptés si besoin,
- ✓ met en place des aménagements d'horaires ou des organisations spécifiques si besoin.

Du personnel formé:

En début d'année, les animateur·trices référent·es sont sensibilisés aux différents types de handicap par les infirmières de la DTE. Elles préviennent et forment le personnel municipal aux besoins spécifiques de l'élève, dès qu'un enfant porteur de handicap est accueilli dans l'établissement.

Des actions de sensibilisation lors des temps périscolaires portés par la ville:

⇒ Cycle « Handisport » en 2015/2016:

Découverte du handisport à travers des ateliers de pratiques sportives et de l'utilisation de matériel spécifique (masques occultant de Torball, boules de Boccia, ballons sonores, sarbacanes...). 192 enfants ont participé à cette activité, animée par l'association Handisport grand Rouen.

⇒ Cycle « sport adapté » en 2016/2017 :

Sensibilisation au handicap à travers différents supports (vidéo, jeu de questions-réponses...) et pratiques sportives adaptées pour un public mixte: (Boccia, tir à l'arc,

bowling, golf...). 4 écoles ont ainsi pu profiter de cet atelier, animé par l'association « sport adapté ».

La Ville va poursuivre cette démarche de sensibilisation auprès du jeune public.

Le centre de loisirs :

Les enfants porteurs de handicap peuvent être accueillis en centre de loisirs. Un travail en amont est réalisé si besoin afin d'assurer une prise en charge adéquate.

- ✓ Rencontre préalable de la famille avec la direction du centre de loisirs et les infirmières du service éducation
- ✓ Adaptation progressive et/ou mise en place d'un accueil à temps partiel si besoin
- ✓ Accompagnement spécifique de l'enfant (animateur-trice supplémentaire, matériel adapté...). Cette année, 574 heures ont ainsi été effectuées
- ✓ Evaluation avec la famille en cours de séjour

Cette année, 46 enfants porteurs de handicap ont été accueillis.

Certains centres de loisirs comme Rosa Parks sont entièrement accessibles.

Le Contrat Partenaires Jeunes* (CPJ):

Dans le cadre de ce dispositif, plusieurs actions citoyennes ont été menées sur la thématique du handicap.

- ⇒ Reconduite de l'action « donneurs de voix »,

En partenariat avec la bibliothèque sonore du Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP), 8 jeunes ont participé à l'enregistrement de livres sonores pour enfants porteurs de handicap visuel. Le livre a ensuite été mis à disposition à la bibliothèque sonore du GIHP et des bibliothèques de la Ville.

- ⇒ Projet « Street Art »,

Développé dans le cadre de Rouen Impressionnée, ce projet a permis un travail de collaboration entre les jeunes du CPJ et le Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques (GIHP).

L'objectif étant de permettre à des publics empêchés de découvrir un mouvement artistique, le Street Art, de favoriser la mixité des publics, de sensibiliser les jeunes du CPJ aux handicaps visuel et moteur.

En préambule, 12 adolescents ont été sensibilisés et formés, durant une journée, pour devenir « guide Rouen impressionnée »,

- Formation afin d'être « accompagnant » de personnes en situation de handicap visuel lors des sorties « familles »,
- Prise du repas du midi avec les yeux bandés,
- Déplacement « à l'aveugle » en ville

Ils ont pu ainsi être guide accompagnateur lors des sorties « famille ».

Ces sorties accompagnées par Éric Banse, audio descripteur, ont rassemblées 23 jeunes avec leurs familles ainsi que des adhérents du GIHP et des jeunes du centre Normandie Lorraine,

- ⇒ Le mercredi 25 mai : visite de l'œuvre située derrière l'Omnia, puis visite de fresques du quartier des sapins,
- ⇒ Le mercredi 8 juin : visite de fresques du quartier des sapins.

Ces visites ont été l'occasion d'une rencontre avec les artistes : Robert Proch, Sainer, Ramon Martin. Ces temps forts se sont terminés autour d'un goûter.

*Contrat Partenaires Jeunes : la Ville contribue en association avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime à financer les loisirs de jeunes rouennais de 6 à 20 ans. L'enfant ou le jeune s'engage à être assidu à son activité et à participer à une contrepartie citoyenne.

5- L'accès aux commerces

Une aide FISAC pour la mise en accessibilité :

La Ville de Rouen, avec le soutien de l'Etat, a renouvelé son engagement dans la mise en place du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce, intitulé FISAC* centre-ville. Dans ce 2nd FISAC, la Ville de Rouen a prévu une aide à la réalisation de travaux d'accessibilité. Le montant perçu peut atteindre jusqu'à 40% du prix des travaux d'accessibilité (seuil, rampe, signalétique...). Une plaquette « les aides du FISAC », à destination des commerçants, a été éditée par la Ville.

La Ville a mis en ligne sur son site une page dédiée afin d'aider les commerçants dans leur démarche de mise en accessibilité de leurs locaux. (CF. Les établissements privés recevant du public).

*FISAC :Ce programme a pour objectif principal de renforcer l'attractivité du cœur de ville, d'améliorer la qualité de vie des espaces publics, de développer et de maintenir de façon cohérente une activité entre les deux rives de la Seine et de viser à faire du cœur de la cité un véritable « centre commercial à ciel ouvert ».

6- Le parcours de vie

La taxe d'habitation :

En matière de taxe d'habitation, un abattement spécial en faveur des personnes handicapées à hauteur de 10 % a été voté par le Conseil Municipal en séance du 21 avril 2015.

Le Contrat Local de Santé :

La Ville de Rouen a signé, début 2014 un Contrat Local de Santé* (CLS). Il comporte 3 axes stratégiques. Dans le premier, « Faciliter l'accès aux droits, aux soins et à la prévention en direction des populations les plus vulnérables afin de réduire les inégalités sociales de santé », plusieurs fiches actions sont à destination du public des personnes en situation de handicap ou de leur entourage.

Les objectifs de ces dernières sont :

- ⇒ Apporter un soutien à l'entourage des personnes en situation de handicap (fiche 13)
- ⇒ Former les agent-es d'accueil à la complexité des divers dossiers de demande (AAH, CES...) (fiche 14)
- ⇒ Former les professionnel-les à l'accueil des personnes en situation de handicap (fiches 15 et 16)

L'objectif des fiches 15 et 16 a été atteint et se poursuivra à destination des nouveaux agents.

Le CLS s'est donné également comme objectif de favoriser la connaissance mutuelle entre professionnel-les et/ou structures, afin de faciliter les parcours de vie.

*Le Contrat Local de Santé (CLS) : mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Régional de Santé.

Il a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité. Le CLS est consultable sur le site rouen.fr

V – La Ville et son personnel

1- L'accès à l'emploi

Un renouvellement de convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) a été signé par la Ville le 5

novembre 2016, pour une durée de 3 ans et prenant effet au 1^{er} janvier 2016. La première ayant été signée le 7 novembre 2011. Les objectifs fixés sont:

- ⇒ Maintenir un taux minimum d'emploi d'agents en situation de handicap de 6% sous 3 ans
- ⇒ Recruter des personnes reconnus travailleur handicapé et prendre en contrat d'apprentissage 3 jeunes en situation de handicap par an
- ⇒ Améliorer durablement le maintien dans l'emploi de ces agents
- ⇒ Maintenir dans l'emploi des agents en restrictions d'aptitudes
- ⇒ Réaliser des bilans de compétences si nécessaire
- ⇒ Communiquer, sensibiliser et former l'ensemble des agents de la Ville sur la thématique du handicap

Depuis la mise en place de la convention, le taux d'emploi des agents en situation de handicap est passé de 5,04% en 2010 à 6,62% en 2015 soit 165 personnes à ce jour. Les objectifs ont donc été atteints.

Au sein de chacune des directions, de la Ville de Rouen, les conseillers et assistants de prévention assurent un rôle d'« interlocuteur handicap » chargé de relayer auprès du responsable absentéisme-reclassement-insertion toute problématique d'accessibilité et de maintien dans l'emploi d'agents en situation de handicap.

Les actions réalisées en matière de maintien dans l'emploi en 2016 :

- ⇒ Réalisation de bilan de compétence

L'objectif de ce bilan est de repérer les compétences, aptitudes et motivations afin de définir avec l'agent un projet professionnel ou de formation.

En 2016, 1 agent a bénéficié d'un bilan de compétence réalisé par un prestataire extérieur.

- ⇒ Réalisation d'études ergonomiques

3 études ergonomiques ont été réalisées auprès d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi suite à des restrictions médicales d'aptitude. L'objectif étant de permettre autant que possible leur maintien dans l'emploi, ceux-ci ont bénéficié d'un aménagement technique et organisationnel de leur poste de travail, en concertation avec leur direction.

- ⇒ Aide aux financements d'équipements et à la prise en charge d'appareillages :

Par l'intermédiaire du responsable absentéisme-reclassement-insertion du handicap, la Ville propose un accompagnement dans le montage du dossier de demande d'aide.

Ainsi cette année, la Ville a accompagné financièrement 4 agents dans l'acquisition d'appareils auditifs.

⇒ Adaptations de poste :

L'objectif est d'assurer aux agents présentant des déficiences ou des incapacités un confort de vie professionnelle et privée justifié par la nature de leur situation de handicap au travail.

A titre d'exemple, ont été fournis cette année :

- un robot transporteur électrique,
- un casque téléphonique,
- une lampe loupe,
- deux claviers spécifiques,
- trois sièges ergonomiques,
- un kit boule au volant pour la conduite.

⇒ Formation en vue d'une réorientation :

Un agent en réorientation professionnelle, suite à une inaptitude dans ses fonctions dû à l'évolution de son handicap, a été formé en bureautique et en français afin d'être repositionné sur un autre poste plus adapté.

Bilan des actions réalisées en matière de recrutement de personnes en situation de handicap pour l'année 2016 :

Afin de développer une politique de recrutement volontariste en faveur des personnes en situation de handicap ainsi qu'un accompagnement personnalisé, la Ville de Rouen a signé une convention avec Cap Emploi Rouen Dieppe, le 14 septembre 2012. Celle-ci a été reconduite en 2016.

Pour cela, l'engagement vise à :

- ✓ favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap,
- ✓ intégrer la prise en compte du handicap dans les processus de recrutement de la Ville de Rouen, tout en s'adaptant à ses spécificités,
- ✓ permettre que le handicap ne soit pas un obstacle au recrutement de personnes en situation de handicap dont les compétences professionnelles répondent aux besoins des services municipaux.

En contrepartie, Cap Emploi Rouen Dieppe s'est engagé à adapter au mieux son offre de services aux besoins de la Ville de Rouen en matière de recrutement et de recherche de candidatures, tout en préservant sa vocation d'accompagnement et d'insertion.

Le 1^{er} conventionnement a permis à 10 apprentis en situation de handicap de se former au sein à la Ville, dans le cadre de la convention avec le FIPHFP.

Ces recrutements représentent un axe fort que la Ville souhaite pérenniser au cours de ce 2^{ème} conventionnement.

Ainsi en 2016, 8 apprentis en situation de handicap étaient présents au sein des services de la Ville.

Deux agents techniques et un agent administratif en CDD, en situation de handicap ont également été recrutés.

⇒ L'accompagnement individualisé des apprentis en situation de handicap :

Afin d'accompagner de manière individualisée les apprentis en situation de handicap, la Ville de Rouen a établi pour chacun d'eux une convention de suivi avec le GIP FEPH (Groupement d'Intérêt Public Formation Emploi des Personnes Handicapées). Cet accompagnement, réalisé par des chargés de suivi « alternance », est axé sur les besoins de l'apprenti dans la pratique de son métier mais aussi dans sa vie personnelle. Des heures de soutien scolaire lui sont proposées et des échanges avec l'équipe pédagogique, le maître d'apprentissage et le responsable « Absentéisme, Reclassement Insertion du Handicap » sont faites régulièrement. 8 conventions d'accompagnement par le GIP FEPH étaient en cours en 2016.

⇒ L'aide financière forfaitaire :

La convention passée avec le FIPHFP permet d'attribuer à chacun des jeunes apprentis une aide financière individualisée. Le versement de cette aide permet de financer, par exemple l'obtention du permis de conduire, une participation à l'acquisition d'un véhicule pour leur déplacement domicile – travail/Centre de Formation d'Apprenti (CFA), l'achat de matériel d'apprentissage...

L'accueil de stagiaires en situation de handicap :

En 2016, en partenariat avec l'association Handisup, 2 stagiaires en situation de handicap ont pu être accueillis à la Bibliothèque Simone de Beauvoir et à la Direction des Ressources Humaines.

La collaboration avec des Etablissement de Services d'Aide par le Travail (ESAT) et des Entreprises Adaptées (EA):

La Ville de Rouen continue à faire appel à leurs services pour :

- ✓ la mise à disposition journalière de travailleurs au centre de production des plantes de la ville par l'ESAT « Le Pré de la bataille »,
- ✓ des prestations de nettoyage et d'entretien de vêtements de travail
- ✓ des achats de produits d'entretien.

2- La formation du personnel

Plusieurs formations ont été dispensées en 2016:

- ⇒ « Mieux connaître pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap » par l'association Arteoz afin de mieux appréhender l'accès à la culture pour les personnes porteuses de handicap (10 agents)
- ⇒ Formation à la « méthode de Denver » pour deux agents, dans le cadre du projet « Stimulations précoces » (CF. L'accueil de l'enfant)

3- Une initiative du personnel en interne

A l'initiative d'agent-es de la Ville, une organisation en interne a été mise en place pour le ramassage de bouchons en plastique au bénéfice de l'association de Seine Maritime et de l'Eure « Bouchons 276 ». Deux points de récolte, un à l'Hôtel de Ville et l'autre au centre Delbo ont été mis en place.

4- Au titre des prestations sociales

Depuis de nombreuses années, la Ville apporte à ses salariés ayant un enfant en situation de handicap une allocation financière mensuelle (à leur demande).

Conclusion

La Ville poursuit sa politique en faveur du handicap afin de permettre à tous ses concitoyen·nes un accès égalitaire à l'ensemble des domaines concernant la vie quotidienne.

Une nouvelle convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.) a pris effet, au 1^{er} janvier 2016, poursuivant ainsi les mesures prises par la Ville en faveur de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Le 5 février 2016, la Ville a reçu la visite de Ségolène Neuville, alors Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. L'occasion fut donnée à la Ville de mettre en valeur les efforts réalisés pour rendre accessible par des actions et des mesures de substitution le Gros Horloge, monument emblématique, réputé inaccessible.

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) validé en Conseil Municipal le 22 février 2016 confirme la volonté, en partenariat avec la Métropole, de rendre l'espace public accessible à tous. Plusieurs parcours en attestent déjà.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville, entériné par l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016, confirme l'engagement financier sur 9 ans pris par la Ville afin de rendre accessible ses bâtiments non conformes. Les mises en accessibilité des bâtiments vont ainsi se poursuivre les années à venir de façon programmée.

L'année 2017 verra s'affirmer le projet expérimental d'accueil d'enfants autistes en crèche ainsi que l'aboutissement du travail mené sur la signalétique de l'Hôtel de Ville.

De manière générale, la Ville souhaite, maintenir ses efforts en direction du handicap dans tous ses projets et continuer son partenariat avec les associations d'usagers.